CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

Exigences des emballages ou conteneurs DASRI LOT 3

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **choix des conditionnements des déchets d’activités de soins à risques infectieux DASRI** | | **Réponses du prestataire** |
| Caractéristiques normatives et réglementaires | Le prestataire dispose d’emballages homologués.  Pour chaque emballage utilisé, le fournisseur doit transmettre les justificatifs ci-dessous :   * Certificat d’agrément ADR de type d’emballage ; * Attestation de conformité de fabrication selon les normes AFNOR NF applicables délivrées par le BVT ou le LNE ; * Fiches techniques avec descriptif de chaque conditionnement et fiches d’utilisation. | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs ou collecteurs doivent respectés les normes AFNOR définissant les exigences techniques des emballages DASRI   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | Type de conditionnement | Norme | Type de DASRI pouvant y être déposés | | | | Perforants | Solides ou mous | Liquides | | Fûts et jerricans pour déchets liquides | NF X 30-506 |  |  | **x** | | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| La conformité de la traçabilité est assurée.  En cas de retrait de lot, le prestataire s’engage à prévenir l’EFS dans les plus brefs délais | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| La fiche de montage du collecteur / "Clip couvercle" | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Documentation | Les conteneurs fournis sont capables de recevoir les déchets   * Des déchets chimiques, y compris les solvants, provenant de réactions mises en œuvre au cours de processus analytique ou de traitement : mélanges de produits chimiques ou de traitement, contaminés biologiquement.   Au sens de la réglementation ADR, ces déchets sont classés *UN 3291 Déchet d’hôpital non spécifié, N.S.A.* ou *UN 3291 Déchet Biomédical, N.S.A* ou *UN 3291 Déchet médical réglementé, N.S.A* | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Type de conteneurs | * Les conteneurs ou collecteurs doivent disposer d’une fermeture provisoire ou temporaire (en cours d’utilisation) | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Caractéristiques physiques | Fermeture inviolable, sans effort et sans risque de compactage des déchets | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs ou collecteurs doivent d’une fermeture définitive (avant leur enlèvement pour entreposage). | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs ou collecteurs doivent d’encoches de désolidarisation | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs ou collecteurs de couleur jaune dominante | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| La disposition de types de conditionnement avec des capacités et des dimensions adaptées aux besoins de l’EFS Martinique (voir §4.3) | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les emballages des DASRI sont à usage unique | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs ou collecteurs présentent une résistance : Perforation et chute | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs ou emballages garantissent la sécurité des personnes susceptibles d’être exposées et notamment de prévenir les risques d’exposition au sang de l’ensemble des acteurs de la filière d’élimination des DASRI.  La qualité des conditionnements est une garantie de sécurité tout au long de la filière d'élimination. Les conditionnements constituant une barrière physique contre les déchets blessants et les micro-organismes pathogènes doivent être disponibles sans rupture d'approvisionnement dans l'unité productrice de déchets.. | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Identification | Ils comportent également le pictogramme de danger biologique ainsi que l’identification du producteur (nom de l’établissement ou tout codage permettant son identification). | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Identification  Les modalités d'utilisation du support | Le conteneur ou collecteur doit disposer d’un niveau de remplissage à respecter (repère horizontal indique la limite de remplissage) | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les conteneurs sont adaptés au type de déchets produits (perforants, solides/mous, liquides), à la taille des déchets à éliminer, aux flux des déchets produits, aux spécificités internes externes de la filière d'élimination (incinération). | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Emballages conformes pour incinération | • les prescriptions de l'arrêté du 29 mai 2009 modifié par l’arrêté du 18 mars 2025 relatif au transport des matières dangereuses par route, dit « arrêté TMD » dès lors que les DASRI font l'objet d'un transport sur la voie publique ; | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Emballages conformes au TMD | Emballages conformes au Transport marchandises Dangereuses  Les déchets d'activités de soins à risques infectieux appartiennent à la classe 6.2 des matières infectieuses et sont essentiellement affectés au numéro d'identification ONU 3291 (voir annexe ……..). | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Emballages conformes au TMD  Volet environnemental | Les emballages utilisés doivent être conformes aux exigences imposées par l'accord européen relatif au transport international des marchandises par route dit ADR. | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Les garanties de conformité d'un emballage à l'ADR Dès lors qu'un emballage est homologué au titre de l'ADR, il fait l'objet d'un marquage spécifique. L'ensemble des codes d'emballages ainsi que deux exemples figurent à l'annexe 5 du présent guide. Il appartient au producteur de déchets d'activités de soins à risques infectieux de vérifier notamment que la masse brute maximale de l'emballage (masse pour laquelle l'emballage a été homologué) est dans tous les cas compatible avec l'utilisation qu'il en fait | ☐ oui ☐ non  Commentaires : |
| Précisez les matériaux et produits utilisés pour la fabrication des conteneurs et toute autre mesure prise en faveur de l’environnement | Commentaires : |
|  |  |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation | Réponse du candidat | Document et article de référence dans la proposition technique |
| Délai de fabrication |  |  |
| Durée moyenne de stockage |  |  |
| Délai de livraison |  |  |
| Minimaux de commandes |  |  |
| Conditionnement et sous conditionnements |  |  |